

# Préconisations pour la reprise d'activité

## Etablissement scolaire – Maternelle et Primaire

**Note SLST du 30 avril 2020.**

**Recommandations en l'état actuel des connaissances et susceptibles d'être révisées en fonction de l'évolution des données scientifiques et des préconisations des services de l'Etat.**

En cas de réflexion pour une reprise de l'activité au sein de votre entreprise, vous trouverez ci-dessous une liste de nos préconisations. **Si besoin, n'hésitez pas à contacter votre médecin du travail.**

- ⇒ Former les enseignants et le personnel aux risques liés au CORONAVIRUS COVID-19, dont la mise en place du masque ([lien vidéo INRS](#)) et les « relayer aux enfants ».
- ⇒ Faire respecter les 4 gestes barrières ([affiche du ministère de la santé](#)).
- ⇒ Afficher dans les sanitaires et autres endroits stratégiques de l'établissement les gestes barrières ainsi que les règles de bonnes pratiques concernant le lavage des mains ([lien document SLST](#)) et la mise en place du masque de protection ([lien documents SLST type chirurgical](#) et [en tissu à usage non sanitaire](#)).
- ⇒ Mettre en place des solutions hydro alcoolique dans chaque classe, sanitaires, aux entrées et sorties de l'établissement ainsi que des essuie- mains jetables dans les locaux.
- ⇒ Mettre à disposition des gants de protection à usage unique pour le personnel enseignant ([Fiche usage des gants de l'OMS](#)).
- ⇒ Pour le personnel enseignant, recommander la taille de la barbe et des ongles ainsi que le retrait des bijoux.
- ⇒ Se laver et faire laver régulièrement les mains aux élèves avec de l'eau et du savon ou, en dernier recours, à l'aide d'une solution hydro alcoolique. Pour les plus petits, réaliser cette opération sous forme de jeu, de chansons, ...
- ⇒ Sensibiliser les parents à une surveillance journalière de la température des enfants.
- ⇒ Imposer le retour au domicile des personnes présentant des symptômes : fièvre, toux, sensation de fébrilité, ... ([lien ministère de la santé](#)) et les inciter à contacter leur médecin traitant.
- ⇒ Nettoyer les surfaces de l'établissement au moins une fois par jour et à chaque utilisation par un nouveau groupe d'élèves en respectant les bonnes pratiques de nettoyage et désinfection ([lien document SLST](#)).
- ⇒ Désinfecter et nettoyer plusieurs fois par jour les sanitaires, rampes d'escalier, tables dans les salles de classe, poignées de porte, supports pédagogiques (tablettes, ...).
- ⇒ Autant que possible, laisser les portes ouvertes pour limiter les contacts avec les poignées.
- ⇒ Augmenter la circulation d'air et la ventilation en ouvrant fenêtres et portes lorsque les conditions climatiques le permettent.
- ⇒ N'utiliser qu'un porte-manteau sur deux pour la dépose des vêtements des élèves sur ceux-ci.
- ⇒ Pour les classes de maternelle, privilégier l'utilisation par les élèves de supports / jouets facilement nettoyables (éviter les puzzles, les livres, jeux de construction, ...).
- ⇒ Pour les enseignants et le personnel, porter un masque de protection et mettre à disposition des élèves des masques pédiatriques pour les cas particuliers ([questions-réponses INRS sur les masques de protection respiratoire](#)).
- ⇒ Se laver les mains avant de mettre le masque et après l'avoir enlevé.
- ⇒ Jeter les masques usagers et autres éléments potentiellement contaminés (gants, essuie-mains, ...) dans une poubelle fermée munie d'un système d'ouverture au pied.
- ⇒ Les déchets potentiellement contaminés doivent être stockés dans un double sac et mis aux ordures ménagères après 24h de stockage ([affiche du ministère de la santé](#)).
- ⇒ Etaler les horaires de début et fin de cours.
- ⇒ Limiter le nombre d'élèves par classe à 15 maximum.

# Préconisations pour la reprise d'activité

## Etablissement scolaire – Maternelle et Primaire

- ⇒ Echelonner les horaires des récréations afin d'éviter que les élèves des différentes classes ne se croisent.
- ⇒ Favoriser une circulation à sens unique pour limiter les croisements de personnes (ex : séparer les entrées et les sorties).
- ⇒ Attribuer à chaque élève un bureau fixe et supprimer les travaux collectifs.
- ⇒ N'autoriser que l'enseignant à se déplacer dans la classe.
- ⇒ Organiser l'entrée et la sortie des élèves dans la classe : les mettre à la file indienne séparés d'1,5m (utiliser la méthode des bras tendus) et les faire entrer un par un. Le premier à rentrer va s'asseoir à la place située le plus loin de la porte et ainsi de suite, l'inverse étant fait pour la sortie de la classe.
- ⇒ Laisser une distance d'au moins 1 mètre entre les bureaux des élèves.
- ⇒ Utiliser le marquage au sol si besoin pour matérialiser la distanciation à respecter.
- ⇒ S'il n'est pas possible de respecter les règles de distanciations entre chaque bureau, mettre en place des protections en plexiglass transparent sur ceux-ci.
- ⇒ Limiter le nombre de personnes simultanément dans les locaux collectifs (réfectoire, sanitaires, ...) en respectant les règles de distanciation.
- ⇒ Privilégier la prise de repas froids en classe à l'ouverture des réfectoires scolaires.
- ⇒ Réaliser les réunions du personnel enseignant de préférence en comité restreint à l'extérieur en respectant les règles de distanciation entre chaque personne et avec le port du masque.
- ⇒ Organiser les rentrées et sorties des classes afin d'éviter les rassemblements d'enfants et de parents devant l'école.

En tant qu'employeur, vous devez procéder à la réactualisation du Document Unique (en association avec les Instances Représentatives du Personnel) afin d'identifier les situations de travail pour lesquelles les conditions de transmission du virus peuvent se trouver réunies et ainsi s'assurer que toutes les mesures de prévention possibles ont été mises en place.

Pour cela, vous pouvez consulter les [fiches conseils métiers du ministère du travail](#), le site de l'Education Nationale ainsi que notre site [www.slst.fr](http://www.slst.fr) remis à jour régulièrement.